



Séance du mardi 11 février 2025

Délibération N° DE_2025_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 04/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze février deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, BRUNEL Laurent, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, SOLEIROL Claude, VOILLIOT Loic

Représentés : COEURDACIER DE GESNES Ophelie représentée par RIBOT Georges, PRIVAT Eric représenté par OZIL Jean-Pierre

Excusés :

Absents : LINGERAT Celine, PRIVAT Christian

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, KUBANI Sebastien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DETR / Contrat territorial

Conformément à l'appel à projets de DETR 2025 du 13 décembre 2024, Monsieur le Maire propose de répondre pour un projet de mise en sécurité des hameaux du Valat et de La Bastide, commune de SOUSTELLE, au niveau **accès et défense contre l'incendie**.

les objectifs et/ou enjeux :

- **Sécurisation de l'accès au hameau pour tout type de véhicules et plus particulièrement pour les véhicules de secours aux personnes ainsi que pour les engins de lutte contre l'incendie.**
- Sécurisation suite à la mise en œuvre des OLD courant 2024.
- Renforcement de la DECI : cette action consiste à l'installation d'une borne à incendie et est programmée dans le dossier « FONDS VERT » 2024 n° 20108563

le coût total de cette opération s'élève à 26 906 € HT qui sera financé comme suit :

INTITULE	DEPENSES HT	RECETTE HT
Renforcement route de la Planquette	26 906	
DETR (30%)		8 072.00
DEPARTEMENT (25%)		6 726.50
Reste à charge (35%)		12 107.50
TOTAL	26 906	26 906

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Sollicite l'aide de l'état par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 8 072 € soit 30%
- Sollicite l'aide du département par l'intermédiaire du Contrat Territorial à hauteur de 6 726.50 € soit 25%
- La dépense sera inscrite au budget 2025
- Charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

Le secrétaire de séance

KUBANI Sebastien

Le Président de séance

RIBOT Georges

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture le : 18.2.25
- la publication le : 18.02.25



Date de transmission de l'acte: 18/02/2025
Date de reception de l'AR: 18/02/2025
030-213003239-DE_2025_004-DE
A G E D I

DE_2025_004